

An aerial photograph of a village. In the foreground, there is a large complex of buildings, possibly a school or administrative center, with a red-tiled roof and a courtyard. To the left of this complex is a large, rectangular, light-colored area, possibly a sports field or a cleared area. The village itself is composed of numerous small houses with red-tiled roofs, surrounded by green fields and trees. A road runs through the village.

2017

Écrosnes

... notre village

An aerial photograph of a village, similar to the one above. It shows a cluster of houses with red-tiled roofs. In the center of the village, there is a church with a prominent steeple. The village is surrounded by green fields and trees. A road runs through the village.

Bulletin municipal

Carte d'identité

À compter de mars 2017, les demandes de carte nationale d'identité devront être effectuées auprès des communes équipées de dispositif de recueil.

En Eure & Loir : Anet, Auneau, Bonneval, Brezolles, Châteauneuf en Thymerais, Cloyes, Chartres, Châteaudun, Courville sur Eure, Dreux, Illiers Combray, La Loupe, Lucé, Maintenon, Nogent le Roi, Vernouillet, Les Villages Vovéens. Nous restons toutefois à votre disposition pour vous aider à réaliser votre pré-demande en ligne de carte d'identité ou de passeport. **Coût** : gratuite (en cas de perte ou de vol, le coût est de 25 € en timbre fiscal),

Pièces à fournir

- » 1 copie intégrale d'acte de naissance ou l'ancienne carte s'il s'agit d'une demande de renouvellement.
- » Le livret de famille, pour les enfants
- » 2 photos d'identité,
- » 1 justificatif de domicile.

Pour les mineurs, il faut remplir une autorisation parentale - La présence du demandeur est indispensable pour la prise d'empreinte digitale - La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1er janvier 2014.

Passeport biométrique

Depuis mai 2009, les passeports sont délivrés par les mairies équipées de dispositif de recueil. (voir liste ci-dessus dans Carte d'identité). **Coût** : 86 € (Adulte), 42 € (15-17 ans) et 17 € (moins de 15 ans).

Pièces à fournir

- » 1 copie intégrale de votre acte de naissance de moins de trois mois (à demander à la mairie de naissance),
- » 2 photos d'identité,
- » 1 justificatif de domicile,
- » Copie de la carte d'identité,
- » Le livret de famille pour les mineurs selon les cas, le jugement de divorce fixant les conditions de l'autorité parentale, une pièce d'identité du représentant légal ou le cas échéant, la pièce d'identité du mineur. L'ancien passeport (en cas de renouvellement) devra être restitué.

À partir de 13 ans, le passeport devra être signé par le mineur - EN CAS DE PERTE, la déclaration de perte s'effectue en mairie - EN CAS DE VOL, la déclaration de vol doit être établie par le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie. Validité : 10 ans.

Autorisation de sortie de territoire

L'autorisation de sortie de territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est de nouveau obligatoire à compter du 15 janvier 2017.

Un formulaire devra être complété, accompagné d'une copie lisible d'un document officiel justifiant l'identité du signataire. La durée de l'autorisation ne peut excéder un an à compter de la date de signature.

Acte d'Etat Civil

Suite à la loi du 18 novembre 2016 relative à l'état civil, il est possible de saisir l'officier d'état civil (maire et adjoints) du lieu de résidence, pour un changement de prénom et la rectification des erreurs ou omissions matérielles sur les actes d'état civil.

Inscription sur la liste électorale

Délivrée en mairie du domicile

Pièces à fournir

- » 1 pièce d'identité,
- » 1 justificatif de domicile.

En cas de changement d'adresse dans la commune, en avertir la mairie - Le justificatif de domicile doit être un original à vos nom et prénom, de moins de trois mois (quittance EDF, téléphone fixe mais pas mobile).

Recensement/Journée Défense et Citoyenneté

Dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté, etc.)

Le recensement implique l'inscription automatique sur la liste électorale.

Pièces à fournir

- » Livret de famille
- » 1 pièce d'identité,
- » 1 justificatif de domicile.
- »

Urgences

Pompiers	18
Gendarmerie Hanches	02.37.83.81.80 ou 17
SAMU	15
Médecin de garde (s'adresser à la gendarmerie)	
Pharmacie de garde	3237
Hôpitaux	
» Louis Pasteur à Chartres	02.37.30.30.30
» Rambouillet	01.34.83.78.78
Centre anti-poisons	02.47.66.85.11
ERDF (dépannage)	09.72.67.50.28
GRDF (dépannage)	08.00.47.33.33
GRDF (raccordement)	09.69.36.35.34
Allo enfance maltraitée	119
Drogue info service	08.00.23.13.13
Urgences (téléphone portable)	112

Administration

Secrétaire de Mairie : Émilie GIRARD

Mairie tél.	02.37.31.56.07
Mairie fax.	02.37.31.19.32
École Élémentaire	02.37.31.58.42
Garderie périscolaire	02.37.29.98.16
Trésorerie de Maintenon	02.37.32.06.81
27bis rue Collin d'Harleville – 28130 MAINTENON	
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h – 12h30	
Jeudi : 14h – 16h	

Directeur de la publication, Mme le maire d'Ecrosnes
Crédit photo de la couverture (Giroudet) : equirodi.com



Chères Écrosniennes, chers Écrosniens,

Nous sommes dans une période difficile. Une période trouble. Une période de changements et de bouleversements. 2016, tout comme l'année précédente a connu son lot d'horreurs. Nous avons vécu des événements terribles... et ce début d'année nous en inflige encore.

Je forme le vœu aujourd'hui que l'année 2017 soit meilleure et qu'elle permette au plus grand nombre de retrouver confiance en l'avenir.

Avant de dresser les grandes lignes de l'action municipale future, je reviendrai quelques instants sur l'année 2016.

La baisse des dotations de l'État «dotation globale de fonctionnement» s'est confirmée. D'une dotation 2013 de 75 822 euros, nous passerons à une dotation réduite à 37 433 euros en 2017. En cumulé par rapport à 2013 la commune d'Écrosnes devrait perdre un peu plus de 38 000 euros. Ce qui est considérable pour une commune comme la nôtre.

Ces mesures pèsent lourd sur le budget de Fonctionnement de notre commune : cela nous a amené à confier la gestion de notre restaurant scolaire au syndicat scolaire (SIVOS). Les charges de personnel ont ainsi été transférées. Même si nous continuerons à payer notre contribution au syndicat, le calcul de cette charge sera différent dans le budget communal.

Le désengagement de l'État s'est confirmé comme prévu : Exemple, l'instruction des documents d'urbanisme par les services de l'État a cessé au 1er janvier 2017.

À compter de cette date, la commune doit instruire ses actes d'urbanisme ou avoir recours à des services extérieurs. Nous avons choisi cette seconde option pour éviter les recours contentieux. Évidemment, ce service délivré par l'Agence Technique Départementale est payant. Afin de limiter les coûts, nous avons décidé d'externaliser l'instruction des permis de construire et de conserver l'instruction des déclarations préalables.

Deuxième réforme dont nous venons d'être informés : la commune ne devrait plus pouvoir délivrer les cartes d'identité à compter de mars 2017. Nous devrions pouvoir assurer une aide à la saisie informatique, mais nous ne savons pas encore de quelle manière, le titre serait délivré uniquement par les communes munies d'un dispositif de recueil.

En 2016 nous avons également vu se concrétiser la réforme territoriale de la Loi NOTRe et la création de notre nouvelle intercommunalité regroupant les 5 communautés de communes historiques du Nord Est du Département.

Elle a pour nom « Les Portes Euréliennes d'Ile-de-France ». Les semaines à venir vont être intenses pour la mise en place de cette nouvelle entité qui a vu le jour le 1er janvier dernier. Et enfin, dernière bonne nouvelle de 2016, le raccordement

de notre commune au réseau Fibre optique. Avancée technologique attendue par beaucoup d'entre nous, ce Très Haut Débit va faciliter le télé-travail et en règle générale nos accès internet.

En ce qui concerne la gestion communale, 2017 verra enfin se réaliser la mise en accessibilité de la mairie. Les travaux ont commencé depuis quelques jours. Le secrétariat reste assuré mais subira certainement quelques perturbations durant cette période de 5 mois.

Nous finaliserons également la dernière tranche d'assainissement collectif des rues des Yvelines, Harpe et Ocre par les conventions de raccordement de certains particuliers.

Nous espérons pouvoir engager de nouveaux investissements, tels que la mise aux normes électriques de notre salle polyvalente avant d'engager une réhabilitation complète avec mise en accessibilité PMR (Personne à mobilité réduite). Sans perdre plus de temps, je veux vous présenter à vous toutes et tous, ainsi qu'à toutes celles et ceux qui vous sont chers, mes vœux les plus chaleureux, les plus sincères et les plus amicaux de bonheur, de joie, de santé et de prospérité pour l'année 2017 qui vient de s'ouvrir.

Annie CAMUEL, votre maire.

Sommaire

Infos services	2
Edito	3
Portes Euréliennes (Grande ComCom)	4
Eure & Loir Numérique (Fibre)	5
Ça s'est passé à Écrosnes	6
Gestion communale.....	9
Syndicats.....	10
Ils racontent Écrosnes.....	12
École de la Vallée de l'Ocre et NAP	16
Associations.....	18
Jumelage.....	22
État civil	23

Horaires de la mairie

Lundi	15h30 à 18h
Mercredi	9h30 à 11h30
Jeudi	17h30 à 19h
Vendredi	9h30 à 11h30
Samedi	10h à 11h30

Permanences du maire

Jeudi	17h30 à 19h
-------	-------------

Portes Euréliennes d'Ile-de-France

Qu'est-ce qu'une Communauté de Communes (ComCom) ? Pourquoi une nouvelle ?

Une communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) français à fiscalité propre, qui prévoit une intégration limitée des communes membres. Elle est définie comme étant :

« [...] un établissement public regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. ».

La loi no 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, également connue en tant que Loi NOTRe fait partie de l'acte III de la décentralisation mis en œuvre sous la présidence de François Hollande et vise notamment à renforcer les compétences des régions et des établissements publics de coopération intercommunale.

(Source : Wikipedia).

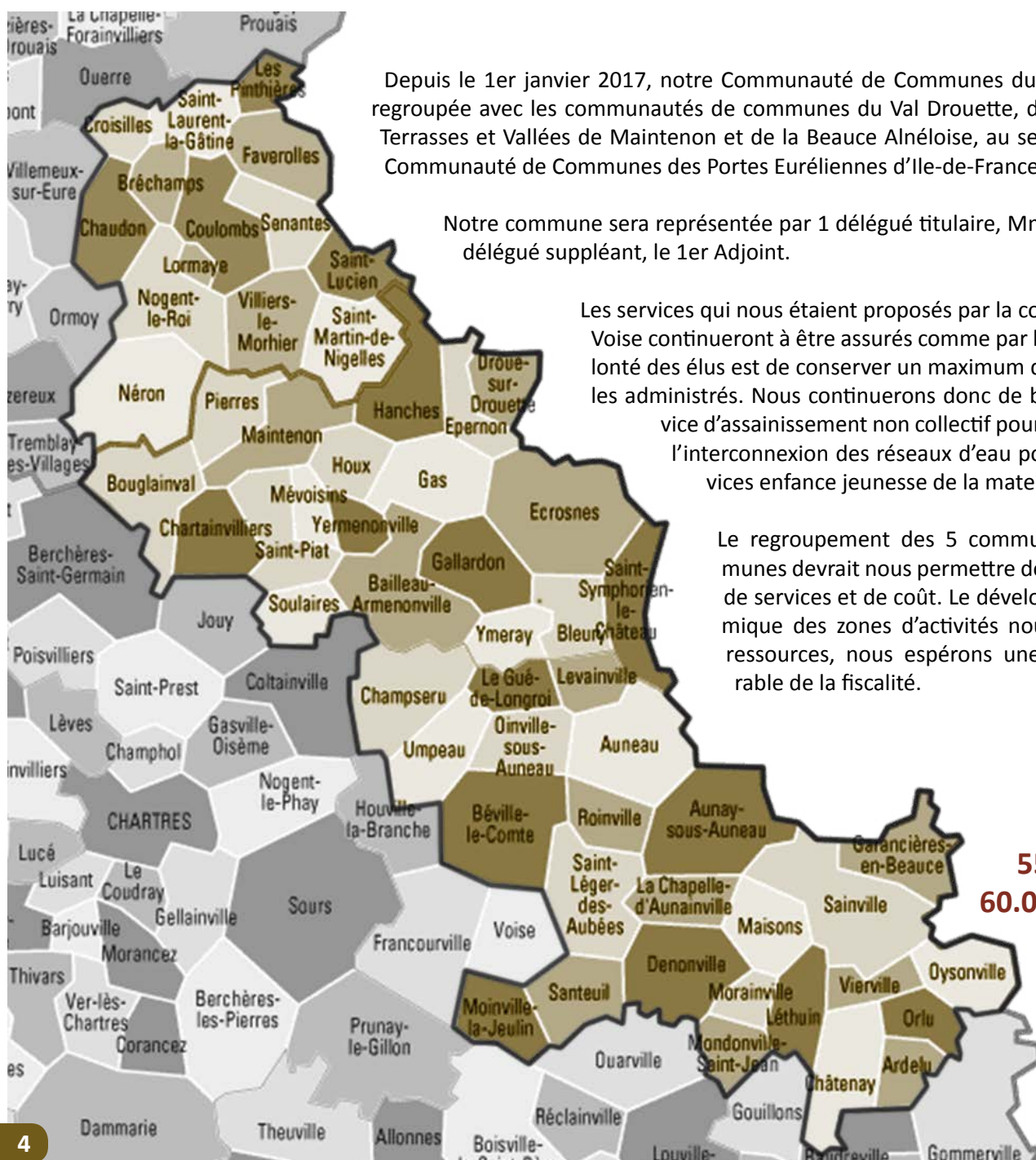
Depuis le 1er janvier 2017, notre Communauté de Communes du Val de Voise est regroupée avec les communautés de communes du Val Drouette, des 4 Vallées, des Terrasses et Vallées de Maintenon et de la Beauce Alnéloise, au sein de la nouvelle Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France.

Notre commune sera représentée par 1 délégué titulaire, Mme le Maire et un délégué suppléant, le 1er Adjoint.

Les services qui nous étaient proposés par la com com du Val de Voise continueront à être assurés comme par le passé car la volonté des élus est de conserver un maximum de proximité avec les administrés. Nous continuerons donc de bénéficier du service d'assainissement non collectif pour les hameaux, de l'interconnexion des réseaux d'eau potable et des services enfance jeunesse de la maternelle aux ados.

Le regroupement des 5 communautés de communes devrait nous permettre des mutualisations de services et de coût. Le développement économique des zones d'activités nous apportant ses ressources, nous espérons une évolution favorable de la fiscalité.

55 communes
60.000 habitants



Réunion d'information du 14 décembre 2016



Salle comble pour cette réunion, preuve en est que les habitants d'Écrosnes attendent cette avancée technologique avec impatience. Présentée par Jacques LEMARE, vice-président du Conseil départemental et président d'Eure-et-Loir numérique, celui-ci a confirmé que 350 prises étaient à pourvoir sur le village.

« L'éligibilité est programmée pour la deuxième quinzaine de février avec une commercialisation début février ».

SFR, qui assure l'exploitation de la fibre optique, est pour l'instant le seul opérateur à installer la fibre optique chez les particuliers et les entreprises du secteur, malgré l'ouverture aux autres opérateurs.

Le raccordement à la prise d'abonnement, qu'il soit aérien ou souterrain, est gratuit.

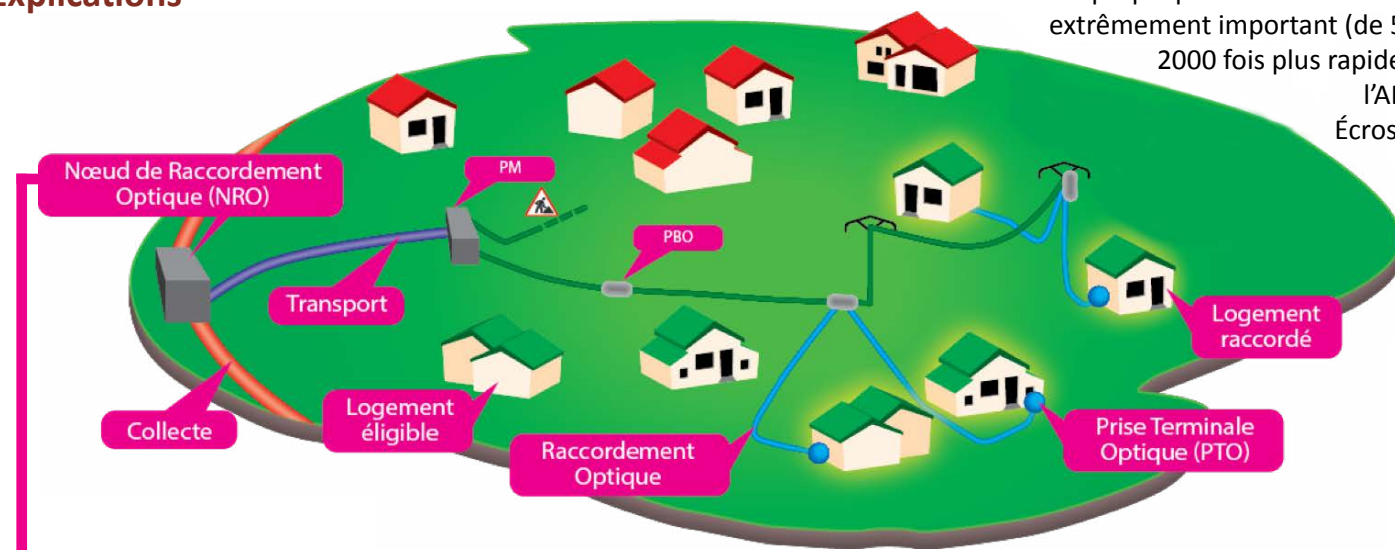
SFR

Renseignements dans les boutiques SFR de Chartres ou Dreux, sur le site Internet (www.sfr.fr) ou par téléphone au 10.99.



Explications

La fibre optique permet d'avoir un débit extrêmement important (de 500 à 2000 fois plus rapide que l'ADSL à Écrosnes).



NRO : cette armoire se trouve à Pont Sous Gallardon, elle dessert toute la communauté de communes du Val de Voise, soit plus de 3800 logements. C'est l'arrivée de la fibre dans notre secteur géographique.

Transport : il s'agit de la liaison entre Pont s/s Gallardon et l'armoire (PM) qui se trouve devant la salle Polyvante à Écrosnes.

PM : point de mutualisation. Armoire à partir de laquelle part la fibre pour alimenter en débit le PBO.

PBO : point de branchement optique, petits boîtiers blancs qui se trouvent sur les poteaux Orange (France Telecom). C'est à partir de cet emplacement que sera raccordé votre domicile.

PTO : prise terminale optique. Boîtier installé chez vous comparable à celui sur lequel est actuellement branché votre téléphone du domicile et/ou votre box ADSL.

Ça s'est passé à Écrosnes en 2016

16 janvier – Vœux du maire

Une cérémonie particulière au cours de laquelle Madame le maire a exprimé ses vœux à la population, mais a également rendu hommage aux victimes des attentats.



10 avril – Repas des aînés

Cette année, nos aînés ont bénéficié d'une animation cabaret avec la participation du « cabaret l'Étincelle » de Pierres et Mister John. Dans une ambiance conviviale mixant illusions et chansons avec Antonella, sosie d'Edith Piaf.



24 juin – Spectacle de l'école

Une soirée pleine de joie, d'humour et d'émotion avant la traditionnelle remise des livres aux enfants de l'école et plus particulièrement des CM2 qui ont fait leur entrée en 6^e en septembre 2016 au collège de Gallardon.



14 juillet – Fête nationale

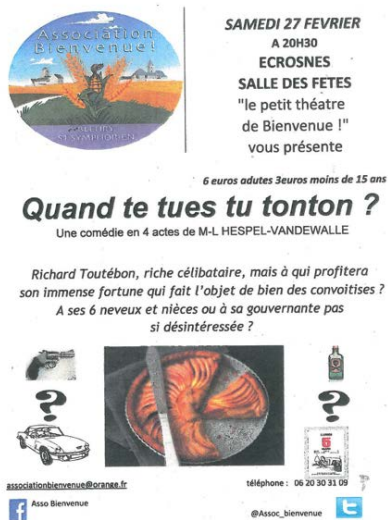
Avant le feu d'artifice, les enfants du village ont parcouru quelques rues au centre d'Écrosnes (de la salle polyvalente, en passant par la rue de la Harpe avant un retour au point de départ). Un moment inoubliable dans la tête d'un enfant !



Ça s'est passé à Écrosnes en 2016

27 février – Théâtre « Association Bienvenue »

Tout est question d'héritage. « Tonton » tend un piège à ses neveux par l'écriture d'un faux testament. Chacun des neveux rivalise de perfidie pour éliminer l'oncle. Superbe soirée !



16 octobre – Théâtre La Bobine

Cette troupe de Montigny le Bretonneux nous a présenté « Noli me tangere ». Sympathique divertissement mêlant Grèce Antique et monde moderne, ces deux époques étant reliées par un ange hyper connecté.



3 décembre – Compagnie « Les tournesols »

Toqué avant d'entrer - De François Scharre.

Depuis son expulsion du domicile conjugal, Hervé cherche de quoi se loger sur Paris. Il trouve une colocation idéale, mais il est obligé d'inventer un TOC pour pouvoir y vivre avec d'autres « toqués ». Pour un doubleur de voix pour dessins animés comme lui, rien de plus facile : il va se créer un TOC des plus farfelus pour plaire à ses colocataires.





Travaux de mise en accessibilité de la mairie

Depuis quelques années, les collectivités ont l'obligation de rendre leurs bâtiments publics accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le conseil municipal s'est donc engagé dans cette démarche. Les travaux viennent de commencer. Cette opération s'élève à 110 344 € HT. Nous avons obtenu des subventions :

De l'État	22 555 €
Du FIPHP (Handicap)	24 000 €
Du Département	40 000 €
Soit un total de	86 555 €

Pendant ces travaux qui devraient durer 5 mois, le secrétariat continuera d'être assuré dans la mesure du possible car nous subirons certainement des coupures de courant.

Élections 2017

Cette année, nous allons être appelés deux fois aux urnes. En avril/mai pour les élections présidentielles puis en juin pour les élections législatives. Depuis le dernier scrutin (les élections municipales de 2015), la mairie a enregistré plus de 60 nouvelles inscriptions sur les listes électorales.



1er tour
dimanche 23 avril

2nd tour
dimanche 7 mai



1er tour
dimanche 11 juin

2nd tour
dimanche 18 juin

Les Finances communales

Malgré la baisse des dotations de l'État et grâce à des coupes drastiques dans le budget de fonctionnement, nos finances s'améliorent.

Nous n'investissons pas beaucoup ces dernières années, mais nous devons « digérer » les emprunts réalisés pour l'église (à taux zéro), l'école et l'assainissement.

Le compte de gestion 2016 devrait faire ressortir un excédent global de 155 000 €.

Tarifs 2017 de la salle polyvalente

	Habitant commune	Hors commune
Grande salle	220 €	400 €
Grande salle + cuisine	360 €	700 €
Petite salle + cuisine	190 €	300 €
Chauffage grande salle	80 €	90 €
Chauffage petite salle	50 €	60 €
Location couverts (forfait)	55 €	60 €

Les syndicats

SDE

Syndicat départemental de l'énergie (SDE)

Nouveau

Logirenov est un nouvel outil d'information à destination des particuliers.



Le SDE 28, en partenariat avec l'Espace Info Energie d'Eure-et-Loir, vous propose, grâce à Logirenov, de découvrir en quelques clics les aides auxquelles vous pouvez prétendre dans le cadre de travaux de rénovation énergétique de votre logement.

Soutenu par le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir, la Région Centre dans le cadre des actions de l'Agence

de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), l'Espace Info Energie (E.I.E.) d'Eure et Loir s'appuie sur l'association Habitat et Développement 28 pour conduire sa mission de conseil et d'information dans le domaine des économies d'énergie. L'E.I.E. d'Eure-et-Loir s'engage à délivrer une information neutre, gratuite, et à proposer des solutions adaptées à la situation de chacun pour une utilisation raisonnée de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine de l'habitat.

Pour plus d'infos, n'hésitez pas à contacter les «Conseillers Energie»

Espace Info Energie d'Eure-et-Loir
36, avenue Maurice Maunoury – 1er étage
28600 Luisant
Tél : 02 37 21 32 71
Courriel : eureetloir@infoenergie-centre.org

Pour découvrir directement les aides auxquelles vous pouvez prétendre ou si vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement gratuit de la part de l'Espace Info Energie, connectez-vous sur le site du SDE28 : www.sde28.fr



L'ADMR



L'ADMR a pour mission de créer, de mettre en place et de gérer des services d'aide et de soins à domicile, afin de permettre aux

personnes de vivre bien chez elles, dans le respect de leur autonomie et de leur choix en matière de soutien à domicile.

Quelle que soit la nature de l'aide souhaitée, tous les besoins sont évalués, des solutions sont proposées.

- Aide dans les actes essentiels de la vie (aide au lever, à la toilette, à la préparation et la prise de repas), entretien du logement, repassage, courses, garde à domicile, transport (avec les chèques sortir plus par exemple).
- Livraison de repas à domicile.

Une prise en charge des interventions peut être financée en tout ou partie, selon les ressources.

2 rue de la Herse – 28320 Gallardon - 02.37.90.35.62

Permanences

Mardi jeudi : 13h à 16h - vendredi : 10h à 13 h

Madame Jocelyne LOUW, Présidente - 06.83.85.26.34

SMVA

Syndicat Mixte de la Voise et ses Affluents (SMVA)



1 Chemin de Paris - 02 37 24 55 92 - smva28@orange.fr

Présentation

Le Syndicat Mixte de la Voise et ses Affluents est chargé de l'entretien, de la restauration et de la surveillance d'environ 100 km de cours d'eau sur le bassin de la Voise. Les principaux cours d'eau sont la Voise, le canal Louis XIV, la Rémarde, l'Aunay, le ru de Gas, le ru de l'Ocre, le ru de Saint Léger et le ru de Saint Martin.

Inondations

Au printemps 2016 de forts événements pluvieux ont fait déborder les cours d'eau notamment le 31 mai où de nombreuses communes du bassin se sont retrouvées inondées. Les communes ont dû faire face à d'intenses ruissellements qui se sont ajoutés aux apports des fossés de drainage du plateau agricole. Le SMVA n'a malheureusement pas compétence en amont sur les réseaux d'eau pluviale ni sur les cours d'eau intermittents tels que les fossés de drainage pour tenter de limiter ces apports. L'élargissement des rivières pour évacuer plus rapidement l'eau n'est pas non plus une solution car ceci aggraverait les inondations pour les communes en aval.

Actions

En 2016, la gestion des espèces invasives sur le bassin a permis la capture d'environ 500 ragondins. Les massifs de Renouée du Japon se développant sur les berges ont été broyés 3 fois durant la saison estivale afin de limiter leur prolifération, certains massifs ont même été arrachés à la main pour tenter de les éradiquer définitivement. Les vannages sont régulièrement manipulés, durant l'hiver pour faciliter l'évacuation des sédiments, et en période de crue pour limiter le risque d'inondation en amont. Comme chaque année, l'entretien courant consiste à réaliser différentes opérations telles que le débroussaillage des berges, l'élagage, le retrait d'encombres et à faucarder une partie du canal ainsi que l'étang de Gas. Les agents du SMVA surveillent également d'éventuelles pollutions.

Perspectives

Le PPRE (Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien) de la Voise va débuter en 2017. Une série de mesures et de travaux à réaliser a été planifiée sur les 5 prochaines années afin que la Voise et ses affluents atteignent un « bon état global ». Le but étant d'améliorer la qualité de l'eau de nos rivières et ainsi simplifier et réduire le coût de traitement de celle-ci avant qu'elle ne vienne dans nos robinets.

Préconisations

Le SMVA constate que certains particuliers déposent leurs déchets (herbes, branches...) sur les berges ou dans le cours d'eau. D'autres pratiques interdites sont également constatées comme l'utilisation de produits phytosanitaires dans ou à proximité des cours d'eau. Le SMVA rappelle que ces pratiques peuvent donner lieu à des contraventions.

Contacts : Pour toutes informations concernant les cours d'eau, n'hésitez pas à contacter le SMVA.

SIVOS

Syndicat à Vocation Scolaire du Secteur Pédagogique de Gallardon (SIVOS)

Outre la gestion des 4 écoles maternelles, le syndicat offre une compétence optionnelle pour la gestion des restaurants scolaires.



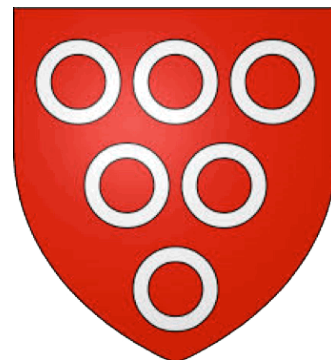
Dans une période d'économies des finances communales, le conseil municipal d'Écrosnes a décidé de transférer cette charge de fonctionnement au syndicat le 1er septembre 2016. Le personnel a donc été également transféré, si bien que la charge salariale sera incluse dans notre participation communale et les frais de gestion supportés par le syndicat. Nous accueillons environ une soixantaine d'enfants à la cantine sur 70 enfants scolarisés.

Ils racontent Écrosnes - 9^e édition

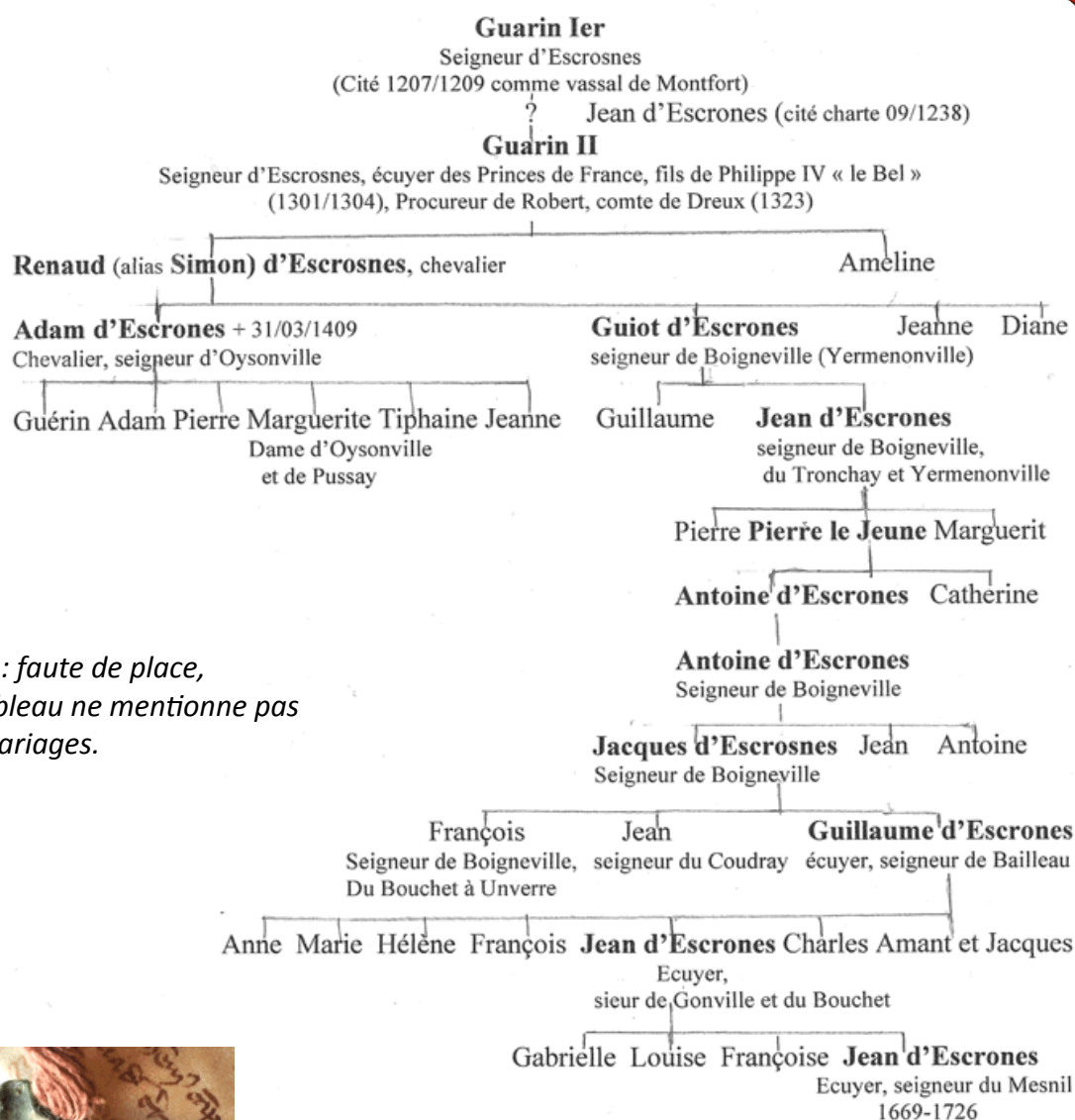
Cette année, l'Histoire sera notre guide. À travers cartulaires, registres paroissiaux, archives nationales, départementales et municipales, découvrons quelques traces du lointain passé de notre village.

Le blason

« De gueules, à six annelets d'argent posés 3, 2 & 1 ». D'après le Dictionnaire héraldique de Charles de Grandmaison (1861), les annelets, petits anneaux qui meublent l'écu, sont des marques de grandeur, de noblesse et de juridiction.



La famille d'Escrones



Nota : faute de place, ce tableau ne mentionne pas les mariages.



Une autre source (Archives Départementales 28 château de Maintenon) montre qu'un certain Joscelyn d'Escrones, frère de Jean, et sa femme Odette ont acquis à Boigneville une maison par échange en 1230. Le sceau des Escrosnes figure sur le parchemin attestant de cet échange.

Vers la fin du 13^e siècle, le premier seigneur de Boigneville appartenant à la famille d'Escrones est Nicolas, dit aussi Colin.

Cette terre qui leur laissa son nom ne resta pas des siècles dans cette famille.

Au XV^e siècle, François d'Escrones s'est marié en Pays Dunois. Ses neveux et leur descendance ont dominé plusieurs seigneuries, mais pas celle d'Escrosnes passée en d'autres mains. Parmi elles : le Mesnil, le Bouchet, Bailleau...ils échangent « Echange

de la seigneurie d'Yermenonville par Antoine d'Escrones, seigneur d'Adonville, contre celle de Boigneville, appartenant à Jacques d'Escrones 13 octobre 1533 (A.D. 28-E 1420) ou vendent en 1610 : « Vente de la seigneurie d'Yermenonville par Jacques d'Escrones à César de Cafardel » (A.D. 28-E 1420).

La famille d'Escrones s'éteignit en 1726 avec le décès de Jean d'Escrones, seigneur du Mesnil, dernier représentant du nom. Il fut inhumé dans l'église de La Croix du Perche.

Où sont leurs dalles ?

Dans l'église d'Oysonville, à 30 km de notre village, sont enterrés Adam d'Escrones, mort le 31 mars 1409, et sa femme, Agnès Le Morhier ;

Deux autres dalles funéraires de la famille se trouvent à l'entrée du chœur dans l'église d'Yermenonville.

Apparaissent les noms de

- Jehan d'Escrosnes, chevalier et seigneur de Boigneville, décédé en 1477

- Pierre d'Escrosnes, seigneur de Boigneville et sa femme Catherine des Mazis, décédés en 1508

- Antoine d'Escrosnes, écuyer et seigneur de Boigneville, décédé en 1514 et sa femme, Bertranne de Fesnières, décédée en 1508

- Antoine d'Escrosnes, seigneur de Boigneville, décédé en 1573, et sa femme, Christine de Sans-Avoir

La seigneurie d'Escrones passe en d'autres mains

1460 « De nous, Lexhor d'Amahir, Duc d'Alluyes, Baron de Château Landon et d'Auneau, seigneur de Pléaux, Maréchal d'Armes de France et Pair de France, A la très noble assemblée des hérauts d'Armes de France,...

Faisons savoir à tous, par la présente, notre volonté ferme d'octroyer à messire Etienne de Vignolles dict La_hire, la seigneurie d'Escrosnes, sise en la baronnie d'Auneau afin qu'il en assure la bonne gestion. Ainsi nous l'élevons au rang de seigneur d'Escrosnes...

Fait le 7e jour du Mois de Juillet de l'an de grasce MCDLX à Paris, en la Chapelle Saint-Antoine »

1464 « Moi, Elisel d'Andéol, Héraut d'Armes Royal d'Orléans, prends acte ce jour du décès d'Etienne de Vignolles*, seigneur d'Escrosnes, en Orléanais.

Considérant les coutumes et lois héraldiques relatives aux seigneuries issues de mérite, je déclare la déshérence de cette terre.

En conséquence de quoi, le fief d'Escrosnes retourne dans le giron de la baronnie d'Auneau dont il est mouvant, afin qu'il puisse à nouveau être octroyé.

Rédigé et scellé en Orléans,

Le dix-neuvième d'août de l'an de grâce mil-quatre-cent-soixante-quatre »

1476 la seigneurie d'Escrosnes appartient à Jean d'Angennes, d'une puissante famille dont certains membres furent seigneurs et marquis de Rambouillet, des Essarts, de Montlouet et de Maintenon.

En 1550, Escrosnes est acquis par Claude de Ravenel puis en 1619 par Charles du Plessis de Liancourt. Roger du Plessis de Liancourt est seigneur d'Écrosnes en 1627. Cette famille revendit à Henri Hurault de Chiverny qui « céda à Noël Bullion, la terre et seigneurie d'Écrosnes, 1er février 1639 » ;

Fief relevant de la Grosse Tour de Chartres, uni à Auneau en 1464, puis à Gallardon en 1639.

1676 Charles Denis de Bullion, seigneur d'Escrosnes, 1676 (A.D. 28-E 1362) ;

Aveu du marquisat de Gallardon, rendu au duc d'Orléans à cause de sa Grosse Tour de Chartres, par Charles Denis de Bullion, marquis de Gallardon, seigneur de Bonnelles, Montlouet, Éclimont, Écrosnes, Écignolles, Talvo



Dalle funéraire - église d'Oysonville

Ils racontent Écrosnes

Saint Symphorien, Bleury, Prunay sous Abris, châtelain du Coudray et autres lieux, héritier de Noël de Bullion, son père, et d'Armand Claude de Bullion, son frère aîné, 1676 (A.D. 18-H).

Immobilier au XIIIe siècle

Extraits de « Petite histoire de l'abbaye royale de Grandchamp » par le Chanoine Tenaille 1948

Octobre 1235. Acte passé devant Gilon doyen d'Épernon, par lequel Bercher, de Jonvilliers, reconnaît avoir vendu au monastère de Grandchamp pour quatre-vingt-cinq livres Parisis, dont il s'est tenu pour payer, tout de la terre qu'il tenait en fief de Robert Michaelis située sur le territoire d'Écrosnes et de Jonvilliers, et à l'instant les dits Robert et Jean d'Écrosnes, chevaliers, seigneurs du fief de cette terre, ont ratifié l'acquisition et l'ont affranchie de tout le droit qu'ils pouvaient y avoir, sans s'en rien réserver, ni pour eux ni pour leurs héritiers, avec promesse de garantie de tous troubles.

En novembre 1235, Jean d'Escrones, chevalier, amortit comme seigneur du fief la terre que Gilbert le Bor d'Écrosnes et Isabelle, sa femme, tenaient en fief de Robert Michaelis situé à Écrosnes, et qu'ils auraient vendu au monastère pour dix-huit livres chartraines, aussi amorti par ledit Robert, l'un et l'autre, sans se rien réserver du droit qu'il pouvait y avoir, comme seigneur du lieu.

Décembre 1236. Robert Michaélis amortit de tout droit la terre de Bosseret, à Écrosnes, qu'Etienne dit le Prévôt et Perrine, sa femme, avaient vendue au monastère de Grandchamp.

Acte devant l'official de l'archidiacre de Chartres, février 1256, par lequel Etienne, dit le prévôt d'Écrosnes et Pétronille, sa femme, vendent aux abbés et religieux de Grandchamp, pour le prix de quinze livres et demie chartraines, dont ils les quittent, une pièce de terre, située sur Écrosnes, au lieudit La Haye-Héroud, près le chemin qui va au marché Gautier, contenant deux septiers de semences, en la censive de Jean d'Écrosnes.

Dans les registres paroissiaux...

« le lundi 21 juin 1734, a été bénite une cloche pesant 654 livres, laquelle a pour parrain messire Gaspar de Forgasse de la Bastie..., jadis ladite bénédiction faite après que toutes les réparations nécessaires à la dite église ont été faites bien et dûment, savoir le grand pignon de la nef qui a été rebaty entièrement depuis les fondements en chaux et sable, étant cy-devant en ruine ; la tour du clocher a été aussy rebâtie aux deux tiers à neuf, étant tombée d'elle-même l'année précédente »

« L'an 1768, le 24 septembre, nous avons béni la chapelle, sous l'invocation de la Sainte Vierge et de Saint François que messire François Savin-Dumory, secrétaire du Roy, l'un des quatre anciens près la cour du Parlement, et dame Victoire Bégon, son épouse, ont fait bâtir dans leur château de Jonvilliers. » Cette chapelle n'existe plus aujourd'hui.

Écrosnes sous la Révolution

À compter du 2 novembre 1789, sur la proposition de l'évêque d'Autun, Talleyrand, les biens du clergé sont mis à la disposition de l'Etat.

Cette déclaration déposée le 18 mars 1790 en témoigne :

« Le 20 septembre 1789, Mr le Curé d'Écrosnes a déposé une déclaration concernant les revenus de sa cure savoir : 31 septiers 2 minots de terres labourables, un arpent de vignes, nous avons mis dans notre état estimatif et résignatif que vingt six septiers de terre à cause de cinq septiers deux minots qui sont à la Chapelle ; deux parties de rentes, une de deux livres et l'autre de une livre dix sols ; une redevance de 18 minots de bled et 36 minots d'avoine dus à la cure par les sieurs bénédictins de Chartres : la dîme sur plus de la moitié de la paroisse qui peut produire année commune, en bled, méteil et seigle 8 minots et 400 minots de mars, déclaration a esté affichée à la porte de l'église »

Nota : Septier = 152 l de matières sèches (graines), Minot = 38 l de matières sèches

« Je, moi, Jacques Peltier, maire de la communauté d'Écrosnes reconnais que Jacques Lochereau maire sortant de la dite communauté m'a mis entre les mains la somme de trente sept livres quatre sols sur sa somme de cinquante livres, que le dit Lochereau a touché de cent livres que la dite communauté a employé en l'atelier de charité de 1792, reste à recevoir des administrateurs du district la somme de cinquante livres, ce 1er janvier 1793. »

Les marchés étaient réglementés :

« Nous Jean-Baptiste Lefèvre et Noël Toussaint Bourtet, commissaires nommés par le conseil général du département d'Eure & Loir, faisons défense aux officiers d'Écrosnes de livrer à qui que ce soit des acquis à caution et laissez-passer, leur enjoignons d'arrêter et faire arrêter tout particulier voiturant des grains avec des acquis à caution délivrés par des municipalités autres que celles où sont établis les marchés, leur enjoignant de dénoncer les contraventions à la loi qui viendront à leur connaissance. À Écrosnes le 1er juillet 1793 ».

Avant le SIRMATCOM

Délibération du 18 ventose an 12 (9 mars 1804) à la mairie d'Écrosnes : « Il est fait défense à toute personne de déposer à l'avenir aucune espèce d'ordure autour de l'église et dans le cimetière attenant, et surnommé cour du Fort ».

Invasion prussienne en 1870

6th 1871
Commune d'Écrosnes
Recu Sommaire des malheurs de l'invasion
5th 1870. Environ 1000 à 2000 prussiens, cavalerie, infanterie & artillerie envahissent la commune poussant les troupes devant eux & venant jusqu'à Epervon, partie de Gallardon. Réquisition d'une partie du département des moutons, vaches & avoine.
6th 1870. 20th hussards font des réquisitions d'avoine à Giroudet.
11th 1870. 20th hussards en observation toute la journée au-dessus d'Écrosnes, réquisitions de vivres & avoine à Epervon & à Chagny.
13th 1870. 50 hussards vont à Gallardon & au retour plus de moitié ivres, font à Écrosnes des réquisitions de bestiaux & d'avoine, pillent & volent dans quelques maisons.
14th 1870. Réquisitions d'avoine à Chagny.
18th 1870. Environ 50 hussards font des réquisitions d'avoine à Epervon.
21 au 24. 1^{er} détachement d'envois, 1^{er} hussards, 1^{er} escadron de cavalerie à Écrosnes sur le chemin d'Écrosnes à Chagny, réquisitions & nourritures à Giroudet & à Chagny.
4th 1871. Logement à Écrosnes d'envois, 1^{er} hussards, réquisitions de bestiaux & d'avoine.
15-16-17. Logement, nourritures de 1^{er} escadron bavarois à Écrosnes. 1^{re} batterie d'artillerie à Ecignolles, artillerie & infanterie à Jonvilliers, environ 1000 à 1200 hommes, pillage à Écrosnes & Jonvilliers. Réquisitions en vivres, bestiaux & avoine.
18th 1871. Une colonne venant d'Épervon & venant enlever des chevaux à Écrosnes & 1^{er} auto à Ecignolles.
18-14th 1871. Logement d'environ 900 hommes, 1^{er} hussards, infanterie & réquisitions d'avoine.
Enfin - 16-17 mars - Logement du 1^{er} hussards, 1^{er} escadron, 1^{er} hussards & 1^{er} auto à Ecignolles.

Du 21 au 24 octobre, un détachement d'environ 70 hommes campe entre Giroudet et Escrones, sur le chemin d'intérêt général n°6. Réquisitions à Giroudet et à Chagny.

4 novembre : logement à Escrones d'environ 150 Uhlans. Réquisitions de bestiaux et nourriture.

15, 16, 17 novembre : logement, nourriture du 1^{er} régiment de cuirassiers Bavarois à Escrones. Une batterie d'artillerie à Ecignolles, artillerie et infanterie à Jonvilliers. Réquisitions de bestiaux, avoine, voitures et vivres. 14 février 1871 : logement d'environ 900 hommes, tant du 12^e Hussards que d'infanterie

16 et 17 mars : logement et nourriture d'un escadron de 155 hommes du 1^{er} Uhlans. Départ définitif le 18 mars.

Célèbre et né à Écrosnes

Fils d'un agriculteur qui fut maire de la commune, **Gustave Lhopiteau**, né en 1860, passa son enfance à la ferme de Jonvilliers et fréquenta l'école primaire de notre village. Après le collège de Chartres et des études de droit à Paris, il ouvrit en 1886 une étude d'avoué à Chartres.

En 1892, il devient Conseiller général de Maintenon puis député républicain radical de Chartres en 1893.

En 1898, il prend la tête du parti républicain dans le département. Il soutient les gouvernements républicains lors de l'affaire Dreyfus, vote la liberté d'association en 1901, la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905, l'exclusion des congrégations religieuses de l'enseignement en 1904, l'impôt progressif sur le revenu...

Président du conseil général d'Eure & Loir en 1907, il est réélu député jusqu'en 1910, devient secrétaire de la Chambre de 1898 à 1910 et sénateur de 1912 à 1930.

Dans les années 1910, il devient plus modéré. En 1920, il perd la présidence du Conseil général mais est nommé Garde des Sceaux par Alexandre Millerand, avant qu'il accède à la présidence de la République. Ce ministère marque le sommet et la fin de la vie politique de Gustave Lhopiteau. Il finit ses jours dans sa maison de Chartres et meurt le 3 octobre 1941.

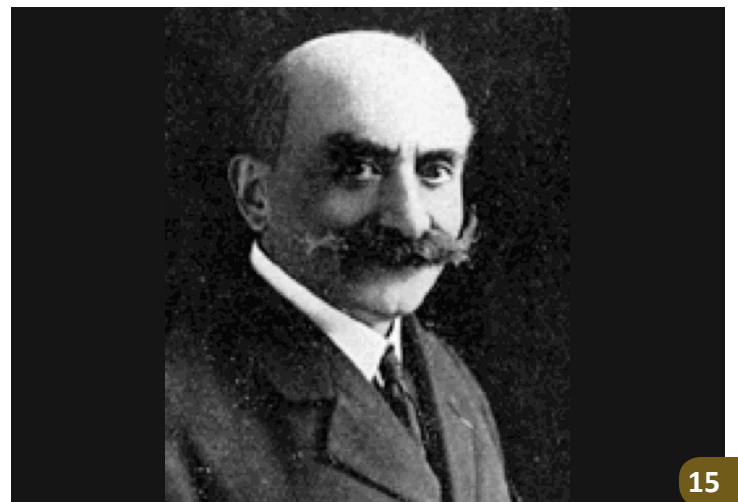
Voici la transcription du compte-rendu de Gustave Lhopiteau maire d'Écrosnes à la préfecture :

« 5 octobre : environ 1000 à 2000 Prussiens, cavalerie, infanterie et artillerie, envahissent la commune poussant les troupes devant eux, partie d'Epervon, partie de Gallardon. Réquisition des moutons, vaches, avoine, etc.

6 octobre : 20 hussards viennent de Rambouillet faire des réquisitions d'avoine à Giroudet.

11 octobre : 20 hussards viennent en observation toute la journée au-dessus d'Escrones. Réquisitions de vivres et d'avoine à Chagny et à Escrones.

13 octobre : 50 hussards de Rambouillet vont à Gallardon et au retour, plus d'à moitié ivres, font à Escrones des réquisitions de bestiaux et d'avoine, pillent et volent dans quelques maisons.



École de la Vallée de l'Ocre



Les enfants et les enseignants de l'École de la Vallée de l'Ocre vous souhaitent une très heureuse année 2017.

Cette année il y a dans l'école 70 élèves répartis en 3 classes :

- » 22 CP-CE1-CE2 avec M. VEYRAC
- » 23 CE2-CM1 avec Mme LALY
- » 25 CM2 avec M. NIVOIX Directeur.



En visite à la mairie

Les enfants de la classe de Mme TERRIER (CE2-CM1) sont venus en visite à la mairie le 4 octobre 2016.

Dans le cadre des cours d'instruction civique, les enfants ont sollicité un rendez-vous avec Mme le Maire.

Chacun avait préparé sa question dans différents domaines, notamment sur la création de la commune, la signification du blason à l'origine du logo, s'il y a des commerces, le nombre d'agriculteurs, le rôle du Maire, le fonctionnement des services communaux, l'état civil, l'urbanisme, la communauté de communes, etc. Un livret d'informations (ci-contre) a été remis aux enfants.



Toute la classe, Mme TERRIER et Mme le Maire



Présentation d'un vieux registre d'État-Civil.
Tous très attentifs pour compléter leur questionnaire.



Le mot du Directeur de l'école

Les élèves et les enseignants vous souhaitent une excellente année 2017.

Cette année scolaire est une année charnière pour notre école. Nous travaillons avec de nouveaux programmes et mettons en place un livret numérique national (LSU) et un environnement numérique de travail (Beneylu School).

L'école est composée de 3 classes et de 70 élèves.

Les enseignants sont M. VEYRAC pour 22 CP-CE1-CE2, Mme LALY (En remplacement de Mme TERRIER en congé maternité) pour 23 CE2-CM1 et M. NIVOIX pour 25 CM2.

Cette année encore de nombreuses actions sont menées au sein de l'école.

Nous recyclons vos cartouches d'encre et toner, vos bouchons, vos piles, vos ampoules au profit d'associations pour les handicapés. N'hésitez

pas à nous les déposer à l'école. En plus d'apprendre à aider les autres, notre objectif est d'obtenir l'appellation « ECO LABEL Européen » pour notre école.

Nous passerons également vous voir pour des ventes de tickets de tombola et de chocolats au profit de notre coopérative d'école. Nous vous remercions d'avance de votre accueil.

Nous avons également prévu des animations avec le 2ème LOTO de l'école en avril, une matinée d'exposés scientifiques ouverte au public dans la salle des fêtes en mai et bien sûr notre traditionnelle kermesse en juin.

Pour rester proche de vous et vous informer de la vie de l'école vous trouverez régulièrement dans votre boîte aux lettres « La Tache d'Encre » le journal des CM2.

Michel Nivoix

Renseignements : 02.37.31.58.42

Ad. mail : ce.0280592s@ac-orleans-tours.fr

Nouvelles activités pédagogiques (NAP) du vendredi après-midi

Chaque vendredi les enfants de l'école élémentaire sont occupés et répartis dans 4 ateliers : 2 en activités manuelles, 1 en sport et le dernier dans des jeux extérieurs ou intérieurs selon les saisons.



Fabrication d'une plaque de porte



Chasse aux trésors dans tout Ecrosnes... et bien sûr le trésor !

Les associations de la commune

L'AFCE

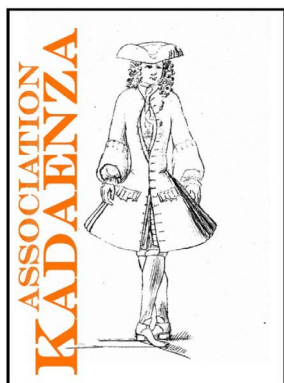
L'AFCE est une association à but non lucratif gérée par une équipe de neuf bénévoles. Depuis sa création, l'association gérait l'accueil périscolaire. Cette compétence a été reprise par la municipalité, en accord avec l'AFCE, depuis la rentrée de septembre 2016. De ce fait, l'AFCE ne dispose plus des ressources nécessaires pour poursuivre ses activités envers les enfants de la commune. Sa dissolution ou la poursuite des activités seront votées lors de la prochaine assemblée générale qui aura lieu le vendredi 10 février 2017.

En 2016, 72 familles ont adhéré à l'association et ont pu participer aux diverses manifestations telles que la chasse aux œufs à Pâques, la sortie familiale à la Mer de Sable, le défilé d'Halloween avec la projection du film d'animation « Monstres contre Aliens », et pour clôturer l'année, l'arbre de Noël durant lequel un spectacle musical a été offert aux enfants, avant la distribution des cadeaux.



afce.ecrosnes@gmail.com - Tél. : 06.13.29.75.59

Association KADÆNZÀ



(concerts, spectacles et animations musicales)

Depuis 2004, l'association Kadænza fait découvrir et revivre la musique ancienne, en proposant des animations, stages, concerts et spectacles variés et originaux, mêlant textes, musiques, danses, présentation des œuvres et instruments, dans un contexte convivial et chaleureux.

Elle présente donc de nombreuses animations musicales, son conte « L'étrange voyage de Danican », et plusieurs programmes de concerts avec des formations très variées (consort de flûtes à bec, quatuor avec basson, viole, clavecin, duo avec trompette et harpe...) s'adressant à un public très diversifié, dans des lieux multiples (écoles maternelles et élémentaires, collèges, maisons de retraite, cercles privés, églises, entreprises...).

Cette année, en collaboration avec le service « conservation du patrimoine » de la ville d'Arcueil (94), Kadænza a organisé une promenade musicale et festive mettant à l'honneur les monuments historiques de la ville. Circassiens, musiciens, comédiens ont plongé le public dans les siècles passés le temps des Journées du patrimoine. Aux rythmes endiablés des percussions, cornemuse, flûtes et harpe, se sont succédé conteurs et jongleurs aux torches enflammées rappelant l'agitation des rues médiévales. Après avoir fait danser l'assistance au son d'un consort, les festivités se sont achevées à la Faisanderie par un concert-lecture, où écrits ironiques et réflexions philosophiques de Voltaire répondaient aux sonates du clavecin et de la viole de gambe.

N'hésitez pas à consulter notre site www.kadaenza.com

Associaton Kadænza - Mme Veyrac - 11 rue de Chartres Ecrignolles - 02-37-31-54-58 - contact@kadaenza.fr



ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES, LOCATAIRES ET CHASSEURS D'ECROSNES

Cette année, notre association ne compte que 13 participants. Notre bureau se compose de 4 membres et une secrétaire-trésorière.

Nous avons organisé plusieurs battues aux chevreuils et à ce jour 2 chevreuils ont été abattus. La prochaine battue est prévue le dimanche 5 février 2017 et sera suivie de notre traditionnel repas annuel, le menu reste à définir.

Notre assemblée générale se déroulera le dimanche 26 mars 2017

Sur notre commune, la chasse s'effectue dans un bon esprit et dans le respect d'autrui, sachant que chaque chasseur est responsable de ses actes, nous nous efforçons de faire respecter le règlement remis à chacun en début de saison.

Vous remerciant de votre collaboration et de votre compréhension, afin que la chasse soit maintenue dans notre commune dans les meilleures conditions.

Toute l'équipe vous souhaite à tous une très bonne année 2017.

Président - FOUASSE Alain : 02.37.31.17.35
Secrétaire - COLLIN Christiane : 02.37.31.13.24

Société de pêche

En 2016 la Société de Pêche a mis 100 kg de poissons (gardons, tanches, carpes) au mois de février puis 40 kg de truites pour l'ouverture et 60 kg de truites pour le concours. L'ouverture de la saison 2017 est prévue au mois d'avril et le concours au mois de juin. Le prix de la carte de pêche reste inchangé depuis 10 ans.

Prix de la carte de pêche pour l'année : Adulte : 25 euros - Enfants de 10 ans à 16 ans : 10 euros

Gratuité pour les enfants de moins de 10 ans (accompagné d'un adulte muni d'une carte de pêche de la société de pêche).

A la fin de l'année le Président et le Trésorier de la Société de pêche arrêtent leur mandat et donc afin de pérenniser cette activité nous faisons appel à des candidatures pour ces 2 postes. S'inscrire au 06.08.75.23.80.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2017 et nous vous attendons encore plus nombreux autour de la mare de Giroudet pour cette nouvelle saison de pêche.



Les associations de la commune

Equi-Nath



L'association Equi-Nath, créée pour soutenir le centre équestre et poney club de « l'élevage de l' Airable », situés aux écuries de Giroudet, participe avec ses bénévoles, à l'organisation de manifestations équestres en interne. Ces rencontres sont très appréciées des cavaliers du club, des propriétaires mais également des visiteurs.

Les adhérents, toujours aussi nombreux se mobilisent de plus en plus lors de nos journées, contribuant ainsi à perpétuer l'esprit convivial et familial de ce club auquel nous sommes très attachés. L'occasion aussi de découvrir différentes disciplines équestres, dispensées dans un cadre privilégié, sécurisé, avec de belles infrastructures.

Évènements prévus pour la saison 2016/2017

- » Equifun de rentrée le 2 octobre 2016
- » Soirée dansante pour nos adhérents le 19 novembre 2016
- » Galette des rois pour nos adhérents le 14 janvier 2017
- » Concours de saut d'obstacles le 26 mars 2017
- » Concours de dressage le 14 mai 2017
- » Equifun et repas de fin d'année le 1er juillet 2017

Nous vous rappelons que les cours sont dispensés tout au long de l'année, sur chevaux et poneys, dès l'âge de 5 ans par une enseignante diplômée et expérimentée, soucieuse de vous faire progresser à votre rythme. Des stages à la journée ou demi-journée sont proposés pendant les vacances scolaires ainsi que des sorties en compétition (dressage et CSO), certains dimanches.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Nathalie PROUTHEAU au 06.16.67.45.24 et à consulter le site internet www.qui-nath.fr.



Les associations qui interviennent sur la commune

Trépidance



L'association propose des cours de claquettes Américaines et Irlandaises adultes à partir de 12 ans

Tous les lundis

Niveau 1 : 19 h - 20h

Niveau 2 : 19h30 – 21h30

Tous les Jeudis

Niveau 2 : 19h - 20h



D'autre part, l'association vous propose un cours de claquettes et éveil pour enfants de 4 à 7 ans

Tous les jeudis

Eveil : 18h à 18h45

Ce cours pour garçons et filles, permet aux plus petits d'apprendre à bouger leur corps en rythme sur la musique, prendre conscience de l'espace, et de travailler la coordination pieds et mains. L'apprentissage se fait par le jeu.

www.trepidance.wifeo.com - 06.09.63.83.05 - <https://www.facebook.com/trepidance>

Temps Danse

TEMPS DANSE compte cette année 125 élèves inscrits aux différents cours de danse que propose l'association. L'année dernière une classe de break dance, menée par Guillaume Cabart, alias Butor, a été créée et le succès remporté a permis de créer une seconde classe cette année.

Les cours d'éveil et d'initiation à la danse (dès 4 ans) et de moderne (jusqu'au niveau avancé) sont dispensés par Sandrine Ferrand, qui dirige l'ensemble de l'école et les spectacles.

Certains élèves sont de plus en plus amenés à participer à des festivals, concours d'envergure régionale et nationale et des battles.

Tout ceci contribue à une belle dynamique humaine, pédagogique et artistique tout au long d'une année particulièrement importante pour TEMPS DANSE qui soufflera ses 10 premières bougies, de façon créative et festive, aux Prairiales d'Épernon les 1er et 2 juillet prochains.



COMITE DE JUMELAGE DU CANTON DE MAINTENON

Présidente : Marie-Claire Thomain tél. : 02 37 28 94 09

Adresse mail du Comité : maintenon.jumelage@orange.fr



La délégation allemande et les accompagnateurs français en visite au Sénat - avril 2016

50 ans !!!

Le jumelage cantonal franco-allemand existe depuis 1967 : l'ancien « canton de Mantenon » et ses 19 communes est jumelé avec le « Landkreis » d'Amberg-Sulzbach, en Bavière. En attendant les festivités du cinquantième anniversaire de notre jumelage en 2017, les échanges entre notre canton et nos amis bavarois se sont poursuivis en 2016.

Beaucoup de rencontres ont eu lieu en 2016

En mars a eu lieu un échange scolaire entre les germanistes du Collège d'Épernon et les francophones du lycée d'Amberg. 12 lycéens allemands ont été accueillis à Épernon dans les familles françaises et 12 collégiens d'Épernon se sont rendus ensuite à Amberg avec leur professeur, où ils ont suivi les cours et découvert le mode de vie et la culture bavaroise.

En avril, une délégation allemande de Maires et de Conseillers de l'arrondissement (Kreisräte), avec à leur tête Richard Reisinger, Landrat de Bavière, est venue préparer dans notre canton les manifestations du cinquantième anniversaire de l'an prochain, en Bavière. En mai, Les « Amis d'Illschwang », de Saint-Piat sont allés en Bavière rencontrer leurs homologues sportifs. En mai, encore, l'Harmonie des « Dragons de Noailles » de Mantenon est allée à Auerbach, dans notre canton jumelé, rencontrer les musiciens de la « Knabenkapelle » qui nous avaient visités il y a quelques années.



Les projets pour 2017

2017 fêtera le cinquantième anniversaire de notre jumelage. Des manifestations particulières et le renouvellement de la charte du jumelage auront lieu en Bavière. Une importante délégation d'adhérents, de Maires et d'Officiels de notre canton est attendue pour participer à cet événement majeur qui aura lieu du 24 au 28 mai 2017.

Un nouvel échange scolaire entre Épernon et Amberg aura lieu en mars 2017.

L'assemblée générale du Comité de jumelage aura lieu le samedi 4 février 2017 à la salle des fêtes de Bleury-Saint-Symphorien.

Le Comité édite une feuille semestrielle d'information à destination de ses adhérents : « Jumelage Infos ». Cette feuille est également en ligne sur le site internet de certaines communes et disponible dans les mairies. Un site internet du Comité de jumelage est également consultable à l'adresse suivante : maintenon.jumelage.monsite-orange.fr

Naissances

Maël	MAURUS	13 juin	32bis rue de Chartres
Owen	DARASSE	30 juin	6C rue de Chartres
Alexis	CRAUSSE	7 août	6D rue de Chartres
Gabriella	FOLLIGAN	24 août	16 impasse des Néfliers
Séraphine	GALHAC	30 août	5 rue de Saint-Etienne
Manoé	PERIN LAVABRE	22 octobre	2 rue du Vivier
Matis	VIEIRA	27 novembre	17bis rue de la Mairie
Léa	CARON	13 décembre	6 impasse de la Croix

Mariages

Commune

Romain DUBUARD et Adeline GOUY	18 juin	4 impasse des Néfliers
Carlos MARTINS et Maria TAVARES CAHELE	02 juillet	7 rue des Yvelines

Hors-commune

Romain CHEMINOT et Aurélie GUISY	juin 2016	30 rue du Fief
----------------------------------	-----------	----------------

Décès

Geneviève VIRLOUVET	24 février	2 rue de Chartres
Chantal BESNARD	14 avril	18 rue du Fief
Gérard BARBANTON	06 mai	Gas
Monique LEMAIRE	30 mai	4 rue du Fief
Raymonde FLOQUET	24 juillet	17 chemin de la Vallée
Bruno BOULANGER	29 août	45 rue des Yvelines
Lucette MAGDO	15 septembre	Paris



Jonvilliers



Giroudet